



Déclaration matériaux et environnement

Produit	Type	HBC 111 F001
		HBC 112 F001
	Désignation	Hygrostat de gaine
	Assortiment	Régulateurs deux points
Responsable processus	Fr. Sauter SA Im Surinam 55, CH-4016 Bâle	
	Système de management certifié	depuis par
	ISO 9001	10. Août 1993 SQS
	ISO 9001:2000	10. Août 2002 SQS
	ISO 14001:2004	10. Août 2005 SQS
OHSAS 18001:1999	10. Août 2005 SQS	
Conception de produits non polluants	Fondement	Système de management Fr. Sauter SA
	Processus	Processus commercial Produits innovants
Fabrication du produit	Consommation énergétique annuelle habituelle	aucune
	Conformité CE	PDS 24.022
	Maintenance, entretien	PDS 24.022
	Profit pour l'environnement	voir dernière page
Risques pour l'environnement en cas de dommage	Selon protection incendie	EN 60695-2-11, EN 60695-10-2
	Charge calorifique ⁽¹⁾	4,3 ... 4,4 MJ
	Part teneur halogène (provoque développement de fumée corrosive)	aucune
	Liquides polluants l'eau	lubrifiant
	Substance explosive	aucune
Emballage*	Carton PAP 21	63 g
	Paper PAP 22	10 g

⁽¹⁾ Voir **Remarques** sur la dernière page

*Directive 94/62/CE et documents annexes, décision 97/129/CE

Matériaux	Poids total du produit ⁽²⁾	217,5 ... 227,5 g	Feuille données sécurité	Code déchet CE **
Plastique				
NBR		4,8 g	Oui	20 01 39
PA		0,2 g	Oui	20 01 39
PC		31,5 g	Oui	20 01 39
PC+ABS Blends		53,5 g	Oui	20 01 39
PE		2,0 g	Oui	20 01 39
PPS		38 ... 42 g	Oui	20 01 39
Silicone		4,5 g	Oui	20 01 39
Métal				
Laiton, tous les alliages		40 ... 41,5 g	Inutile	20 01 40
Acier, tous les alliages		17 ... 19,5 g	Inutile	20 01 40
		g		
Circuit imprimé				
Circuit imprimé équipé, lot exempt de plomb		26,5 ... 28,5 g	Inutile	20 01 36
Divers				
Composants spéciaux				
Lubrifiant (exempt de silicone)		1 g	Oui	20 01 26
Produit de fixation (exempt de silicone)		1 ... 2 g	Oui	20 01 99

Remarque

Teneur en silicone: à l'exception de la membrane, toutes les pièces utilisées sont exemptes de silicone

⁽²⁾ Voir **Remarques** sur la dernière page

**Directive 75/442/CEE et documents annexes, décision 2001/118/CE

Elimination des déchets**Produit:**

L'appareil permet d'être éliminé en tant que déchet d'équipements électriques ou électroniques (casse électrique / électronique) et ne doit pas être éliminé en tant qu'ordure ménagère. Ceci concerne en particulier les circuits imprimés équipés.

En référence à la Directive RoHS 2002/95/CE, la Fr. Sauter SA applique un processus de fabrication à brasage sans plomb depuis le 1er juillet 2006.

Un traitement particulier des composants spéciaux est impératif selon la loi ou pour des raisons écologiques.

Emballage:

Recyclable

La législation locale en cours est à respecter.

Remarque particulière:

aucune

Remarques

⁽¹⁾ **selon type de charge calorifique:**

aucune

⁽²⁾ **selon type de poids:**

aucun

Profit pour l'environnement

Séparation des matériaux selon les catégories de recyclage, démontage simple, pas de consommation d'énergie.

Exclusion de responsabilité: Cette déclaration sert exclusivement à titre d'information.

Des écarts peuvent survenir le cas échéant sans préavis par rapport aux informations contenues.

Fr. Sauter SA décline toute responsabilité sur les conséquences pouvant survenir en raison des informations ci-dessus.

D'autres informations concernant l'environnement et l'élimination des déchets sont diffusées spécialement par les représentations locales Sauter.